



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
21 juin 2016

Dossier complet le
28 juin 2016

N° d'enregistrement
2016-001261

1. Intitulé du projet

Construction d'une stabulation pour le logement des animaux, avec zone de contention, zone de quarantaine et local technique.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **PASQUIER**

Prénom **Gilles**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 9 0 | 5 6 7 | 5 3 5 | 0 0 0 2 1

Forme juridique **Individuelle**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
37° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, situés, à la date du dépôt de la demande, sur le territoire d'une commune dotée ni d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, ni d'une carte communale.	Construction d'une stabulation d'une surface de 2 352 m ² (Grand Hall). Un deuxième projet de construction (Petit Hall de 651 m ² et appentis contention de 48 m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet a pour objet la construction d'une stabulation en aire paillée pour 368 taurillons d'une surface de 2 352 m² (Grand Hall). Un deuxième projet de construction (Petit Hall de 651 m² et appentis contention de 48 m²) est prévu pour réaliser un local quarantaine, des box d'isolement, une zone de contention et un local technique.

Les constructions sont prévues en béton armé de teinte naturelle pour les soubassements, le bardage en bois à claire-voie avec un rideau amovible sur les longs pans. Le bardage en pignon est prévu en tôles perforée de couleur beige.

La couverture sera en plaque de fibres ciment de teinte naturelle.

Les hauteurs à la gouttière sont prévues à 5,20 m, 5,40 m, 5,55 m et 6,40 m.

4.2 Objectifs du projet

- 1 - Maintenir et développer l'atelier bovin viande actuel,
- 2 - Améliorer les conditions de travail par une installation plus fonctionnelle,
- 3 - Améliorer la sécurité lors de la manipulation des animaux de part l'installation de contention et d'isolement,

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Construction d'une stabulation d'une surface de 2 352 m² (Grand Hall).

Un deuxième projet de construction (Petit Hall de 651 m² et appentis contention de 48 m²)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- à permis de construire au titre du code de l'urbanisme,
- à déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, code de l'environnement, sous la rubrique 2101 (élevage de bovins).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour la demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Stabulation bovins à l'engraissement	2 352 m ²
Petit Hall et apprentis contention : réalisation d'un local quarantaine, des box d'isolement, une zone de contention et un local technique.	651 m ² + 48 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Ferme de Barthel
02320 LIZY

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 46 ' 85 " 83 Lat. 49 ° 50 ' 85 " 26

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Pâtures et terres agricoles derrière le corps de ferme

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une ZICO est situé non loin du site "Forêt Picarde : Massif de Saint Gobain". Sa diversité et sa richesse reposent principalement sur le contexte géomorphologique (affleurements de substrats tertiaires variés combinés à un relief marqué) et climatique (influence atlantique à tendance continentale) de ce territoire. L'activité d'élevage est déjà existante sur le site. Après projet, la gestion des installations sera identique à celle actuelle et n'occasionnera pas de davantage de nuisances.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en bordure du périmètre éloigné du captage d'Anizy le Château (0083-7X-0051).
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La première zone NATURA 2000 est localisé à plus de 1 kilomètre du site : Forêt Picarde : Massif de Saint Gobain.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau de l'exploitation est réalisée grâce au réseau. Il n'y a pas de forage sur l'exploitation.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces agricoles (parcelle de l'exploitant) derrière la ferme actuelle, pour l'aménagement du projet ; le permis de construire passera à ce titre en Commission Départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers (puisque'il n'y a pas de document d'urbanisme applicable sur le territoire de la commune).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effluents d'élevage produit par l'activité sont épandus sur les parcelles du plan d'épandage de l'exploitation. Il n'y a pas d'autres effluents agricoles épandus sur ces terres.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élevage est source de bruits comme tout autre élevage, bruit réglementé par l'arrêté de prescriptions ICPE (émergence réglementée).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents d'élevage génèrent des odeurs, comme tout autre produit organique. Pour cela, des mesures sont prises par rapport à ce risque. Les effluents sont enfouis dans un délai de 12 ou 24 heures (suivant le produit épandu) après l'épandage. Cette pratique permet de limiter l'apparition d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'élevage produit un fumier compact pailleux. Celui-ci est directement stocké sur les parcelles d'épandages. Les gaz se dilueront dans l'air et s'évacueront grâce à l'aération du bâtiment. L'agitation du contenu d'une fosse à lisier provoque une libération rapide de gaz de fumier. La fosse est brassée, ainsi, les quantités de gaz libérées à chaque brassage resteront suffisamment faibles pour ne pas constituer un danger pour les animaux ou les exploitants. Les gaz se dilueront ensuite dans l'air et s'évacueront grâce à l'aération du bâtiment. En dehors de la fosse, il n'y aura pas d'espace clos, où des gaz dangereux seront susceptibles de s'accumuler. Il n'y aura donc pas de danger pour les hommes, ni les animaux.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le régime ICPE associé à cet élevage, le considère en régime déclaratif au vu de l'ensemble des émissions de l'élevage.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de d'effluents d'élevage qui viendront fertiliser/amender les terres de l'exploitation agricole. Les conditions d'épandage et la capacité structurelle des terres à recevoir l'ensemble des effluents dans une logique d'équilibre de fertilisation sont validées à travers le plan d'épandage (partie intégrante du dossier ICPE) et les plans prévisionnels de fumure / cahier d'épandage (au titre des ICPE et de la directive nitrates à laquelle le projet est soumis)
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

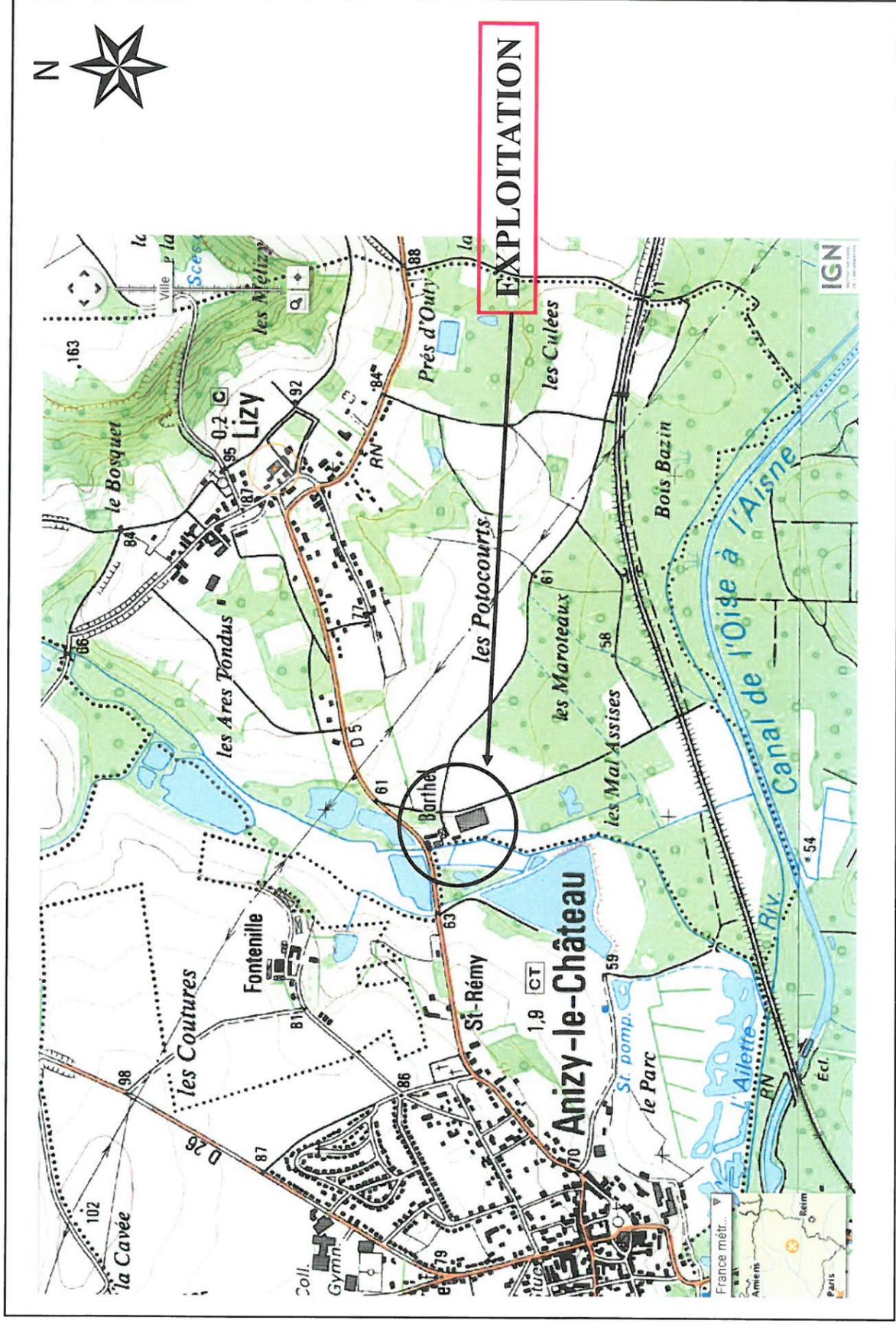
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans la continuité de développement d'une exploitation agricole, pour porter l'effectif de bovins à l'engraissement à 368 animaux, effectif géré, dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement, sous le régime déclaratif.

Ce projet de développement :

- permet donc d'agrandir de façon mesurée un élevage existant et qui ne pose pas de problème de voisinage, en construisant un nouveau bâtiment plus opérationnel et éloigné des voisins,
- avec une maîtrise des impacts dont la garantie est apportée par le dossier de conformité du projet aux prescriptions techniques relatives à la construction : prescriptions concernant, entre autres, la maîtrise des impacts paysagers, la gestion des eaux pluviales, la gestion des circulations, la compatibilité du projet global vis-à-vis des schémas, plans et programmes, ...

Il m'apparaît de ce fait que l'instruction du projet dans le cadre des ICPE permet de mesurer l'ensemble des pratiques à mettre en œuvre au regard de l'intégration de l'activité dans son environnement global, comme de prendre en compte les remarques et recommandations pour réaliser un projet faisant consensus. Aussi, il ne me semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact au titre du permis de construire pour ce projet d'évolution d'une exploitation agricole.



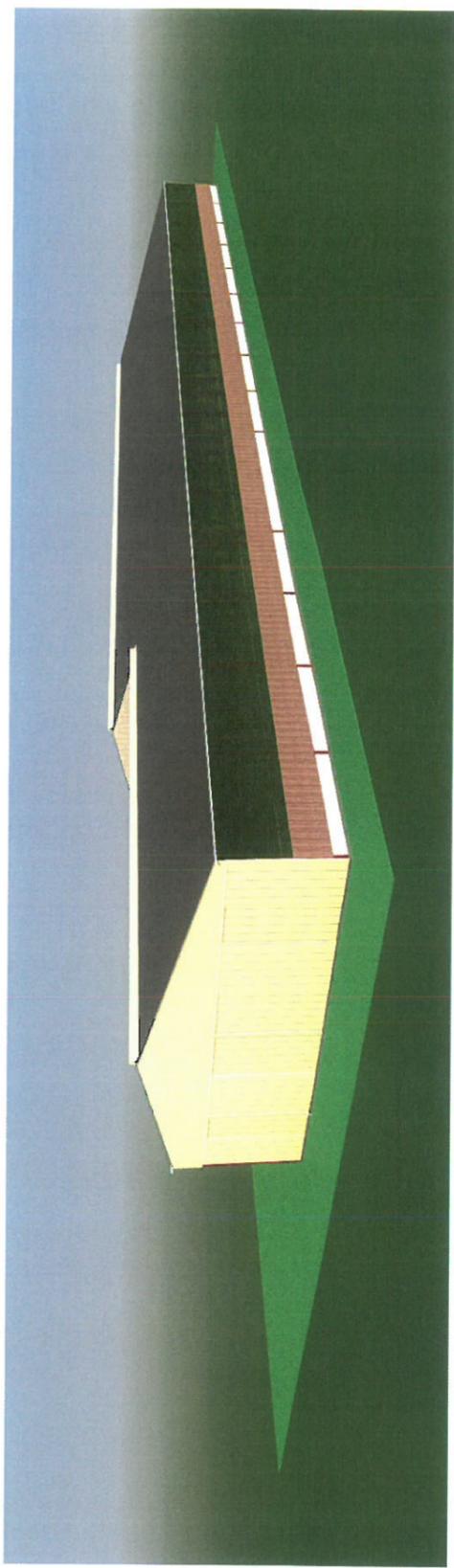
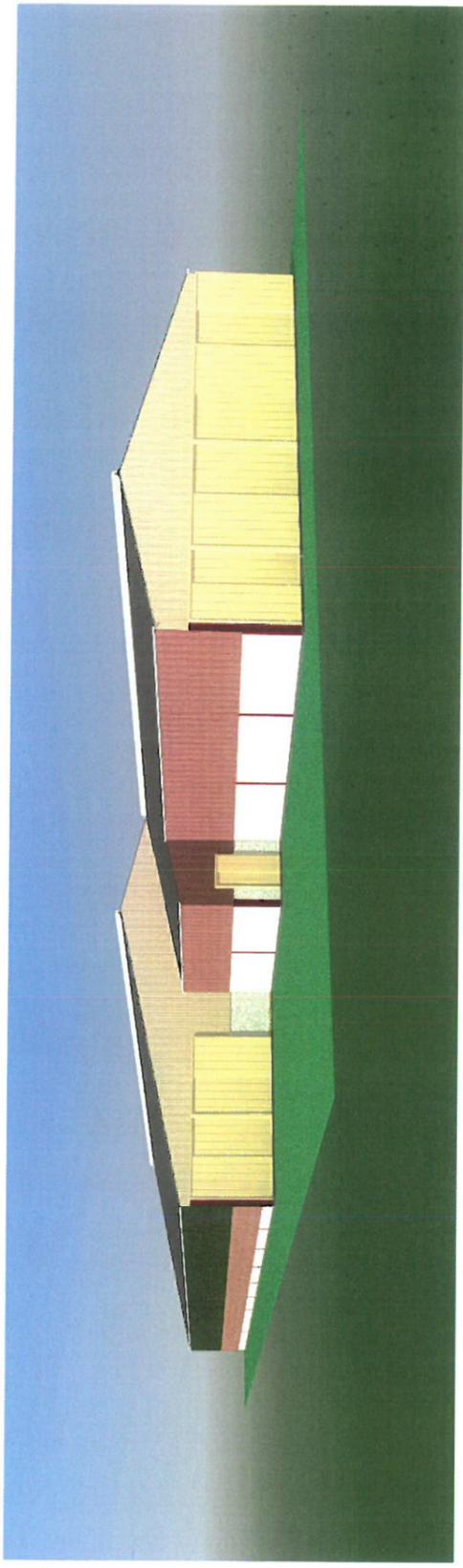
Vue 8 avant travaux



Vue 8 après travaux



PC 6-7 PASQUIER Gilles Ferme de Barthel 02320 LIZY (25 PC 434 002 16)



* *PERSPECTIVES* * PASQUIER Gilles Ferme de Barthel 02320 LIZY (25 PC 434 002 16)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PCI PLAN DE SITUATION

Ech : 1/2000 ème

Département :
AISNE

Commune :
LIZY

Section : **AD**
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : **1/2000**

Date d'édition : 10/06/2016
(fuseau horaire de Paris)

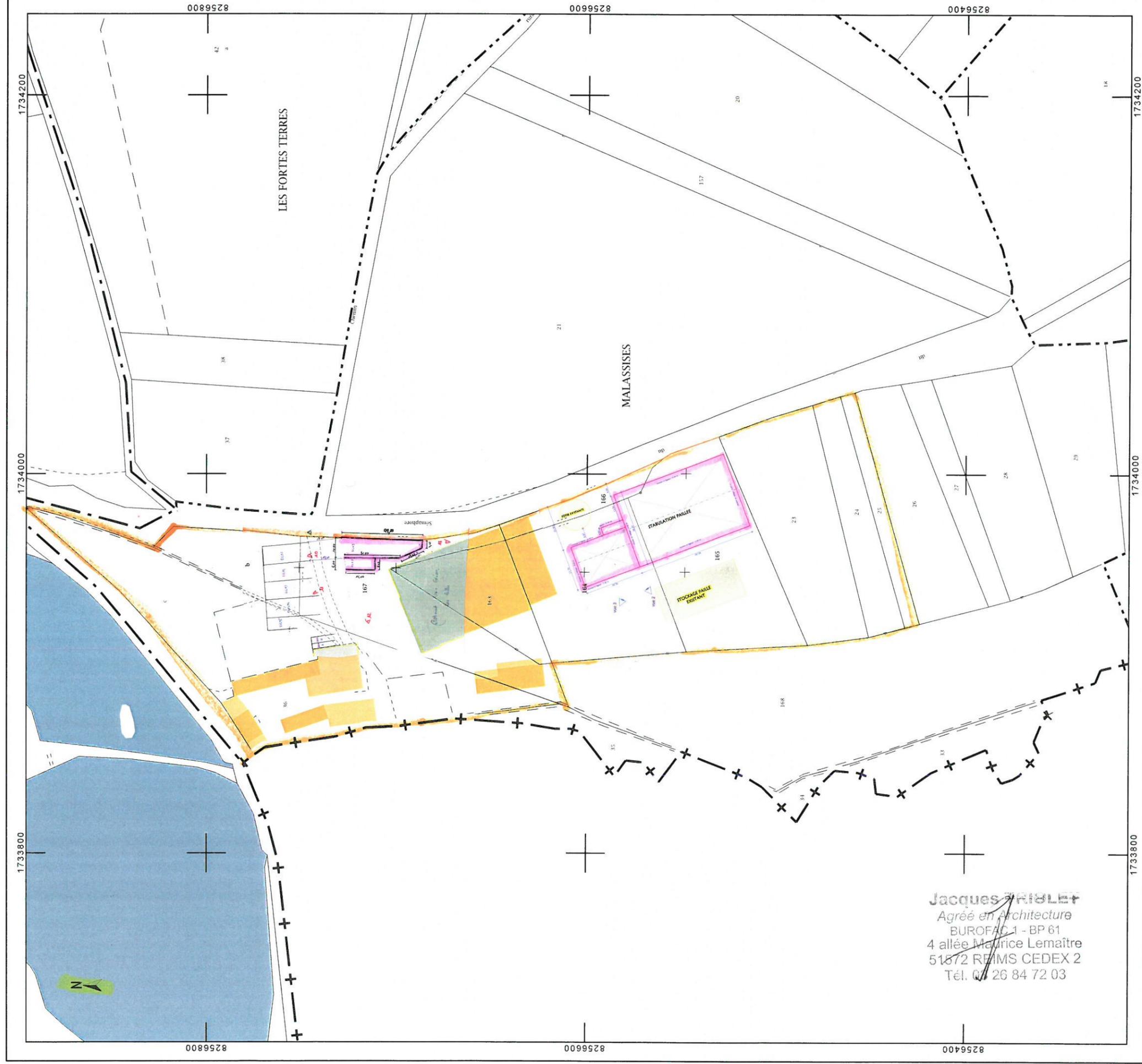
Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2016 Ministère des Finances et des Comptes
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :

LAON
Cité Administrative 02016
02016 LAON Cedex
tél. 03.23.26.28.60. -fax 03.23.26.28.71.

Cet extrait de plan vous est délivré par :

-  **Projet**
-  **Limite de propriété**
-  **Habitation tiers**
-  **Cours d'eau**
-  **Corps de ferme pétitionnaire**



Jacques TRIBLET
Agréé en Architecture
BUROFAC 1 - BP 61
4 allée Maurice Lemaître
51872 REIMS CEDEX 2
Tél. 03 26 84 72 03

Département :
AISNE

Commune :
LIZY

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 19/04/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2014 Ministère des Finances et des Comptes
publics

PLAN DE MASSE

M. Gilles PASQUIER

Site : Ferme de Barthel

Commune : LIZY

Echelle : 1/500^e

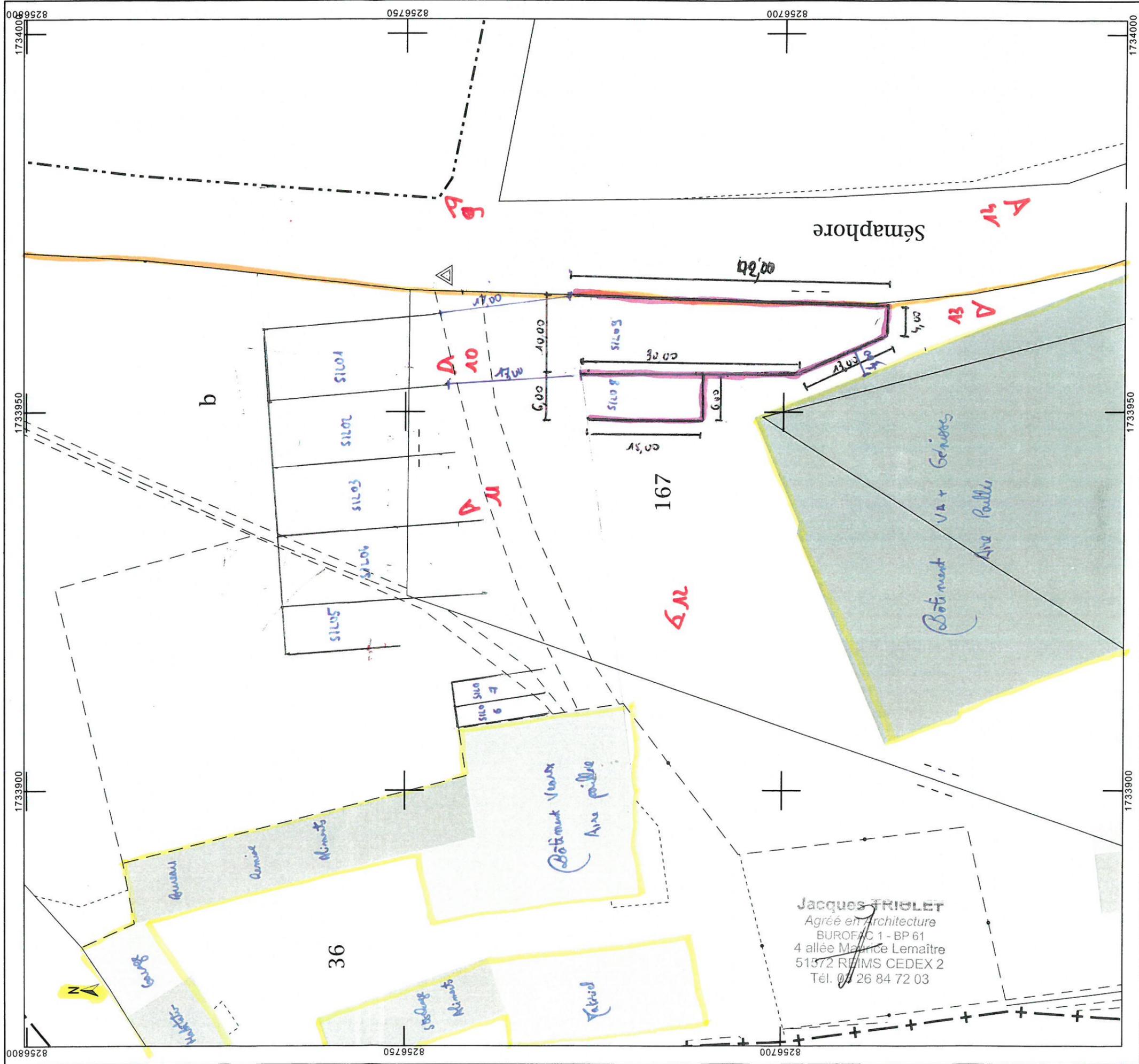
PC2

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :

LAON
Cité Administrative 02016
02016 LAON Cedex
tél. 03.23.26.28.60. - fax 03.23.26.28.71.

Cet extrait de plan vous est délivré par :

- Projet
- Limite de propriété
- Habitation tiers
- Cours d'eau
- Corps de ferme pétitionnaire



Jacques FRIGLET
Agréé en Architecture
BUROFAC 1 - BP 61
4 allée Maurice Lemaître
51572 REIMS CEDEX 2
Tél. 03 26 84 72 03

le 25 | 04 | 2016



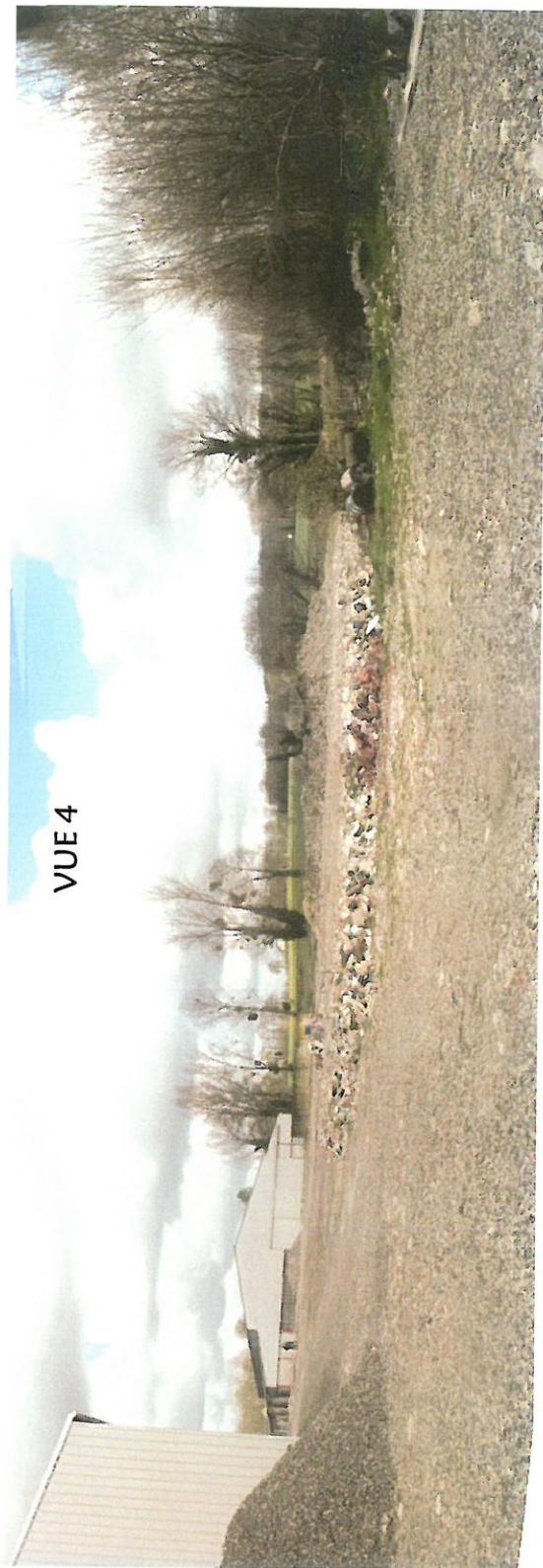
VUE 1



VUE 2

PC 6-7 PASQUIER Gilles Ferme de Barthel 02320 LIZY (25 PC 434 002 16)

Le 25/04/2016



de 25 | 04 | 2016

VUE 5



VUE 6



PC 6-7 PASQUIER Gilles Ferme de Barthel 02320 LIZY (25 PC 434 002 16)

le 25/04/2016

VUE 7



VUE 8



PC 6-7 PASQUIER Gilles Ferme de Barthel 02320 LIZY (25 PC 434 002 16)

de 25/04/2016

VUE 9



VUE 10



PC 6-7 PASQUIER Gilles Ferme de Barthel 02320 LIZY (25 PC 434 002 16)

de 25/04/2016

VUE 11



VUE 12



PC 6-7 PASQUIER Gilles Ferme de Barthel 02320 LIZY (25 PC 434 002 16)

le 25/04/2016



VUE 13



VUE 14

PC 6-7 PASQUIER Gilles Ferme de Barthel 02320 LIZY (25 PC 434 002 16)

de 25/04/2016

Vue 8 avant travaux

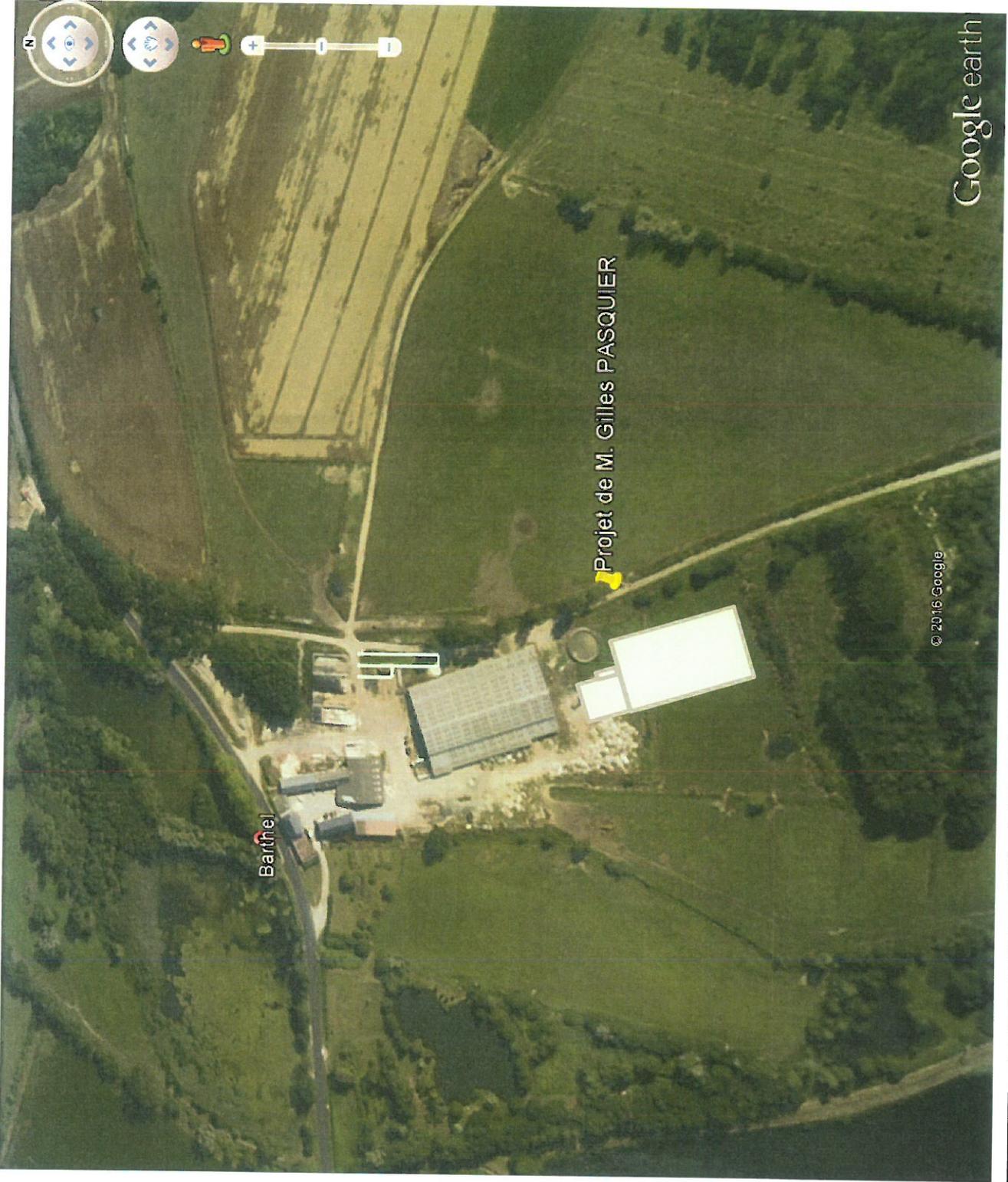


Vue 8 après travaux





PC 8 Vue aérienne éloignée PASQUIER Gilles Ferme de Barthe 02320 LIZY (25 PC 434 002 16)



PC 8 Vue aérienne rapprochée

PASQUIER Gilles Ferme de Barthel 02320 LIZY (25 PC 434 002 16)

Repérage des zones à dominante humide en Picardie. Il s'agit, comme indiqué dans les informations générales, d'une zone humide « pressentie ». Le site d'élevage existant actuellement et où sera construit le bâtiment est compris dans les limites de cette zone potentiellement humide.

Délimitation des zones humides en Picardie

Gestionnaires

- Vallée du Thérain
 - Zone humide de 1
 - Zone humide pres
 - Point transect du
 - Point commentair
 - Enveloppe d'impr
- Bassin versant Oise-Aronde
 - Zones humides a
- Bassin Aisne-Vesle-Suippe
 - Zones humides et
 - Zones d'alerte (p
- Vallée de la Nonette
 - Zones humides (c
 - Zones humides (c
 - Zones d'alerte(p
 - Relevés de végéta
 - Sondages pédolo
 - Sondages pédolo
 - Espèces invasives
 - Point commentair
- Fond cartographique
 - Fond cartographi
 - Les cours d'eau e
 - Les zones à domi
 - Commune de la S
 - Commune de l'Oi
 - Communede l'Ais
 - Département de la
 - Département de l'
 - Département de l'

Localisation administrative

Choix de l'échelle

Vues personnalisés

Carte

Informations générales

Conception : DREAL Picardie
 Date de validité : 24/02/2015 15:48

- Les zones humides dites « pressenties » sont les zones pour lesquelles le caractère humide n'a pu être prouvé grâce à la végétation mais qui ont une forte probabilité d'être effectivement humides. Pour ces zones, une vérification pédologique est nécessaire pour confirmer ou infirmer le caractère humide.
- Même si elle n'est pas toujours représentée cartographiquement (par un buffer), il existe toujours une imprécision liée à l'échelle de l'étude.
- La visualisation est limitée à l'échelle du 1/10 000, échelle qui a été choisie pour délimiter les zones humides de l'Avre et des Trois Doms, du Thérain aval, de la Souche, de la Bresle, de l'Automne et de la Brèche."

Légende

- Les cours d'eau en Picardie
- Les zones à dominante humide en Picardie
- Département de la Somme
- Département de l'Oise
- Département de l'Aisne

Échelle : 1/27.600 Largeur : 6.63km 731.143.84207, 6.936.879.56443 Choisissez une échelle

Carte publiée par l'application CARTELIE
 © Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
 SG/SPSSI/PSI/PS11 - CP21 (DOM/ETER)

Basin_ZDH_A3.GIF Afficher tous les téléchargements...

FR 10:40 28/06/2016

http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Cartelie_zones_humides&service=DREAL_Picardie#

Cependant, comme visible sur cette photographie, l'extension du site se fait dans la cour existante, déjà terrassée (pas de défrichage de bois ou de retournement de prairie nécessaire en préalable aux travaux de construction). Egalement, il n'y a pas de mare, prairie humide ou annexe hydraulique affectée par cette construction ; ce qui est visible également sur les vues photographiques jointes (vues 1 à 8). De fait, le projet n'a pas d'impact sur cette zone potentiellement humide.





Le cours d'eau le plus proche est le ru de Barthel (repéré dans le SDAGE en FRHR184E – H0231000 – voir le programme de mesures sur l'unité hydrographique de l'Ailette) ; l'état des lieux du SDAGE Seine Normandie 2016-2021 qualifie son état écologique de bon (objectif de bon état en 2021), son état chimique avec HAP de mauvais (report de l'objectif de bon état). L'objectif 18 du SDAGE AESN 2016-2021 prévoit de préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et de la biodiversité associée ; les constructions prévues sont relatives à un élevage qui est également soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, dans une zone vulnérable au sens de la directive nitrates ; ce qui implique des prescriptions de gestion et stockage des effluents d'élevage évitant les risques de pollution diffuse, rendant le projet apte à préserver la qualité des eaux situées à proximité. Les constructions sont prévues dans l'enceinte de la cour de ferme actuellement existante, sans reprise de terrains type bois, prairies, mares, Et pour permettre l'évolution d'un élevage bovin allaitant, activité permettant de valoriser des prairies, avec bosquets ou alignement d'arbres, dans le secteur. L'éleveur gère environ 50 hectares de prairies ou pâtures à ce titre aux alentours de son élevage. Le projet est compatible avec l'orientation 18 (voir l'extrait du SDAGE).